

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 19 décembre 2019

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme AKPINAR-ISTIQUAM

Convocation envoyée le 13 décembre 2019

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 62

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 10

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Christine MARTIN	M. Guillaume RUET
M. Pierre PRIBETICH	Mme Stéphanie MODDE	M. Louis LEGRAND
M. Thierry FALCONNET	M. Nicolas BOURNY	M. Patrick ORSOLA
M. Patrick CHAPUIS	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Florence LUCISANO
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Lê Chinh AVENA	M. Jean DUBUET
M. Rémi DETANG	Mme Hélène ROY	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Catherine HERVIEU	M. Georges MAGLICA	M. Gaston FOUCHERES
M. José ALMEIDA	Mme Elizabeth REVEL	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. Jean-François DODET	M. Joël MEKHANTAR	Mme Céline TONOT
M. François DESEILLE	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Danielle JUBAN	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Frédéric FAVERJON	M. Charles ROZOY	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Louis DUMONT
M. Dominique GRIMPRET	Mme Chantal OUTHIER	M. Patrick BAUDEMONT
M. Patrick MOREAU	M. Emmanuel BICHOT	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	Mme Lydie CHAMPION
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Hervé BRUYERE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Sandrine RICHARD	M. Adrien GUENE
Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Cyril GAUCHER.
Mme Françoise TENENBAUM	M. Yves-Marie BRUGNOT	

Membres absents :

M. Didier MARTIN	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Alain HOUPERT	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD
M. Édouard CAVIN	M. Jean-Yves PIAN pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
M. François NOWOTNY	M. Denis HAMEAU pouvoir à Mme Christine MARTIN
Mme Dominique BEGIN-CLAUDET	M. Jean-Claude DECOMBARD pouvoir à M. Charles ROZOY
M. Damien THIEULEUX	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
Mme Noëlle CABBILLARD	M. François HELIE pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
	Mme Louise MARIN pouvoir à M. Guillaume RUET
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Adrien GUENE.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE

SPLAAD - Technopôle Agro-Environnement « AgrOnov » à Bretenière - Compte rendu annuel à la collectivité au 30 juin 2019 - Approbation

Par délibération du conseil communautaire du 21 avril 2011, le Grand Dijon, devenu depuis Dijon Métropole, avait confié à la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD) la réalisation de l'opération d'aménagement du Technopôle Agro-Environnement « AgrOnov » sur la commune de Bretenière dans le cadre d'une concession d'aménagement signée le 16 mai 2011.

Ce TAE a pour vocation d'accompagner la promotion de projets économiques et scientifiques innovants, s'appuyant sur une démarche technopolitaine de rassemblement sur un même lieu des structures de recherche, de formation secondaire, professionnelle, supérieure et continue des entreprises.

En vertu d'un avenant à cette dernière, approuvé par délibération du conseil communautaire du 16 février 2012, signé le 24 avril 2012, le Grand Dijon a élargi la mission de la SPLAAD à l'opération de réhabilitation des bâtiments A & B, de construction d'une chaufferie bois, de développement d'une offre de serres cohérente et de l'étude d'un dispositif permettant lors de l'achèvement des travaux de mettre en œuvre le portage immobilier des bâtiments et leur gestion patrimoniale.

En application des articles L.1523-2 du code général des collectivités locales et L.300-5 du code de l'urbanisme, la SPLAAD a adressé à Dijon Métropole le compte-rendu annuel (CRAC) arrêté au 30 juin 2019, à l'issue de l'exercice comptable 2018-2019 de la société.

Les comptes de l'exercice sont présentés sur la période du 1^{er} juillet de l'année N au 30 juin de l'année N+1.

Le compte de résultat prévisionnel et l'état prévisionnel des produits et charges actualisés sont arrêtés au 30 juin 2019 à un montant de 9 671 064,26 € HT.

Hors taxe sur la valeur ajoutée, la participation globale de Dijon Métropole à la réalisation de cette opération est de 2 982 892,84 €, décomposés de la manière suivante :

- rachat des bâtiments et équipements généraux par la Métropole : 1 732 892,84 € HT .

Le volet réhabilitation a été intégralement repris par la Métropole, il reste 460 000€ inscrits sur l'état prévisionnel de trésorerie au volet aménagement sur l'exercice 2020/2021.

- participation prévisionnelle de la Métropole à l'équilibre de l'opération est de 1 250 000 €, avec l'échéancier de versement suivant :

- 700 000 € ont déjà été versés à la SPLAAD au cours des exercices budgétaires antérieurs à 2019 ;

- le versement des 550 000 € a été effectué sur l'exercice clos en juin 2019.

Il convient également de souligner que la Région Bourgogne Franche-Comté participe à hauteur de 3 111 531 €, l'Union européenne pour 2 414 363 € (par le biais du Fonds européen de développement régional - FEDER), et l'ADEME pour 5 650 € soit un total de subvention de 5 531 544 €. Le solde des subventions a été perçu lors de ce dernier exercice pour un montant de 130 534 € du FEDER.

Enfin, la trésorerie de l'opération est assurée à la fois :

- par un emprunt bancaire de 1 M€ mis en place sur l'exercice 2015/2016.

- par plusieurs avances de trésorerie attribuées à la SPLAAD par Dijon Métropole, pour un montant total de 3 M€, décomposé de la manière suivante :

- une première avance de trésorerie de 1 M€, actée lors du Conseil communautaire du 19 décembre 2013 et débloquée au 1er trimestre 2014 ;
- une seconde avance de 2 M€, approuvée par délibération du Conseil communautaire du 9 avril 2015, et débloquée en mai 2015 ;

Depuis lors, la SPLAAD a déjà remboursé à Dijon Métropole la majeure partie de ces sommes, à hauteur de :

- 1 M € sur son exercice comptable 2016/2017 ;
- 1,5 M€ sur son exercice comptable 2018/2019 (remboursement effectué à l'automne 2018).

Quant aux 500 000 € restants, le plan de trésorerie prévisionnel actualisé au 30 juin 2019 prévoit un remboursement de la SPLAAD à Dijon Métropole au cours de l'exercice comptable 2019-2020.

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **d'approuver** le compte-rendu annuel à la collectivité du Technopôle Agro-Environnement (TAE) « AgrOnov » à Bretenière, arrêté au 30 juin 2019, établi par la Société Publique Locale « Aménagement de l'agglomération dijonnaise » ;
- **d'approuver** le reversement par la Société Publique Locale « Aménagement de l'agglomération dijonnaise », entre le 1er juillet 2019 et le 30 juin 2020, du solde des avances de trésorerie attribuées par la Métropole, d'un montant de 500 000 €.

SCRUTIN : POUR : 71

CONTRE : 0

DONT 10 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 1 (M. PIERRE PRIBETICH)